

Décret

Générale

modern

Décret n° 2008-0271/PR/MAEM portant nomination d'un membre du Conseil d'Administration de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD) Mme ouloula ismael Abdo.

n° 2008-0271/PR/MAEM

Ministère

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA MER

Date de publication

26 novembre 2008

Numéro JO

n° 22 du 30/11/2008

Date du numéro

30 novembre 2008

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°191/AN/86/1ère L du 03 février 1986 sur les sociétés commerciales**VU**La Loi n°12/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial**VU**La Loi n°145/AN/06/5ème L du 1er juin 2006 portant création de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti**VU**Le Décret n°86-116/PRE du 30 novembre 1986 sur les sociétés commerciales**VU**Le Décret n°99-077/PR/MFEN du 08 juin 1999 portant réforme des sociétés d'Etat, des sociétés d'Economie mixte et des établissements publics industriels et commerciaux**VU**Le Décret n°2001/PRE/PM modifiant le décret n°99-077/PR/MFEN portant réforme des sociétés d'Etat, d'économie mixte et des établissements publics à caractère industriel et commercial**VU**Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2007-0019/PR/MAEMCEH du 21 mai 2007 portant statuts initiaux de l'ONEAD**VU**Le Décret n°2008-0049/PR/MAEMportant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'ONEAD

SUR Proposition du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des Ressources Hydrauliques.

TEXTE INTÉGRAL

DECRET

Article 1er

Mme. Ouloufa Ismaël Abdo, est nommée membre du Conseil d'Administration de l'ONEAD, représentante de la Primature, en remplacement de Mr. Mohamed Ahmed Awaleh, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

Les autres dispositions du Décret n°2008-0049/PR/MAEM portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'ONEAD restent inchangées.

Article 3

Le présent décret prend effet à compter du 26 novembre 2008 et sera publié dans le Journal Officiel.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH